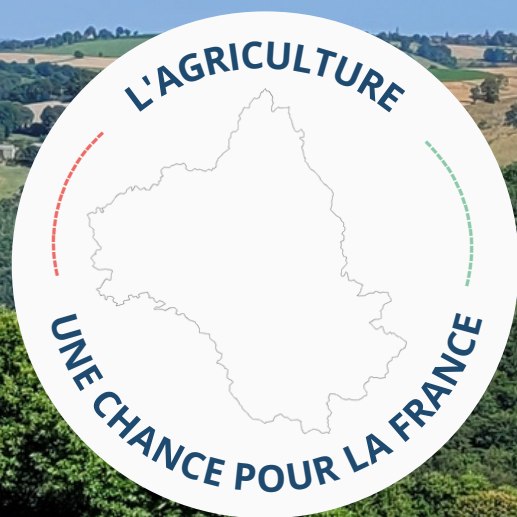


On nous balade ... on veut du concret !



Vendredi 16 février 2024

EGALIM : la situation est urgente, place aux actes !

Les lois Egalim 1 et 2 ne sont pas nouvelles et ont respectivement été promulguées en 2018 et 2021 et visent avant tout à protéger la rémunération des agriculteurs.

La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs Aveyron sont convaincus de l'intérêt de ces lois et nous considérons aussi qu'une grande partie du malaise agricole peut trouver une solution par cette loi.

Cependant aujourd'hui, nous n'avons pas besoin d'une énième réunion à ce sujet mais d'actes forts et que l'Etat fasse enfin respecter sa loi.

L'élevage pas assez reconnu dans les mesures gouvernementales !

Le premier Ministre a annoncé le 1er février un renforcement du plan de souveraineté « élevage » d'ici au Salon de l'Agriculture.

Depuis, nous n'avons aucun retour sur ce plan et globalement les mesures annoncées par Gabriel Attal concerne peu l'élevage.

Ici aussi nous attendons du concret !

Harcèlement administratif, l'ASP continue encore et encore !

Malgré nos demandes pour une baisse du carcan administratif en France, l'Agence de services et de paiement (ASP) continue d'envoyer des courriers incompréhensibles aux exploitants pour diminuer leurs soutiens.

En effet, suite à de nouvelles photos, l'ASP se permet de corriger à l'aveugle et sans fondement des surfaces pastorales sans tenir compte des réalités du terrain.

Bien entendu ces modifications n'entraînent jamais une hausse des soutiens mais toujours des baisses.

De quel droit, cette agence se permet-elle encore de corriger les déclarations faites par les exploitants ? Les agriculteurs prennent du temps pour faire toutes ces démarches en responsabilité, il faut respecter ce travail !

L'ASP doit revoir ses méthodes et arrêter de pénaliser les agriculteurs sans aucun fondement.

Paiement PAC 2023 : l'Etat doit respecter ses engagements !

Les montants réellement payés aux exploitants sur la campagne 2023 sont nettement plus faibles qu'annoncés lors de la présentation du plan stratégique national (PSN).

Paiement de base : Un taux de réduction de - 3.23 % a été appliqué sur l'aide de base

Eco-régimes :

- Montant de base : - 13 € / ha
- Montant supérieur : -17 € / ha
- Montant AB : -17 € / ha

Aides bovines :

- - 4 € pour les UGB (= une vache) supérieur
- - 2 € pour les UGB de base.

Aides ovines et caprines :

- AO : - 2 € par animal

Exemple réel d'une exploitation en bovins viande sur le Ségala

Aides PAC	2022	2023
Aide de base	12 967.43	13 852.48
Paiement redistributif	5 109.16	5 077.33
Paiement vert / Eco régime	8 953.36	6 549.14
Aide JA	3 468	4 300
ABA / aide UGB	19 450	11 246
VSLM	5 755	
ICHN	25 438.72	25 434.73
TOTAL	81 141.67	66 459.68

Il y a 14 681.99 € de différence entre 2022 et 2023 alors que les simulations lui indiquaient une baisse de 4 à 6 000€

Les agriculteurs ont respecté toutes les exigences demandées par cette nouvelle PAC et en contrepartie, ils constatent une diminution importante des montants payés réellement. L'État ne respecte pas ses engagements vis-à-vis des agriculteurs ce qui génère des difficultés pour certaines exploitations. Les montants annoncés doivent être maintenus.



Contacts :

Laurent Saint Affre, président de la FDSEA de l'Aveyron : 06 14 36 52 42
Marie-Amélie Viargues, secrétaire générale de la FDSEA de l'Aveyron : 06 78 46 45 06
Léo Nakich, président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 82 51 94 68

Février 2024